



## Traité Chvouot

### Michna 3 - Chapitre 2

נִטְפָּא בְּעַזְרָה,  
נִעַלְמָה מִמְּנוּ טָמֵאָה, זִכּוֹר לְמִקְדָּשׁ;  
נִעַלְמָמִינּוּ מִקְדָּשׁ, זִכּוֹר לְטָמֵאָה;  
נִעַלְמָמִינּוּ זֶה זֶה,  
הַשְׁתְּחִוָּה, שָׁשָׁבָה בְּכֶדִי הַשְׁתְּחִוָּה,  
בָּא לֹא בְּאַרְכָּה, פִּיבָּה,  
וּבְקָצָרָה, פִּטוּר.  
זו היא מצוות עשה شب מקדש,  
שאין פיבין עליה.

Si après être devenu impur dans l'enceinte du Temple, il oublie cet état d'impureté, mais se souvient de la sainteté du lieu, ou s'il oublie cette sainteté, mais se souvient de son impureté, ou si l'un et l'autre lui échappent, s'il fait une genuflexion, ou s'il n'y séjourne que le temps nécessaire à cet effet, s'il a suivi le long chemin pour quitter le Temple, il est coupable ; s'il a suivi la voie la plus courte, il n'est pas coupable. C'est là un précepte affirmatif à l'égard du Temple, qui n'entraîne pas l'obligation d'offrir le sacrifice du taureau.

### La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)